

vée du pouvoir principal de toute institution d'enseignement supérieur. Elle n'avait pas de corps central ayant autorité pour unifier les efforts, imprimer la direction, assurer la discipline et gérer les finances. L'absence de ce corps suprême, indépendant de Québec et responsable à Montréal, empêchait l'affluence des dons et fondations sans lesquels aucune institution de ce genre ne peut se maintenir. La section montréalaise était une juxtaposition, non une fusion, de Facultés et d'Écoles.

Cet état de choses a duré trente ans. C'était un progrès ; mais l'expérience a fait voir ses inconvénients pour notre jeunesse, aussi bien que pour nos Facultés et nos Écoles. Elle a pareillement démontré que deux universités pourraient, par suite de l'accroissement de la population, co-exister dans notre province civile, sans se nuire l'une à l'autre. De fait, quand les deux sections de l'université unique avaient une Faculté ou École commune, il était rare qu'un étudiant de Québec vint à Montréal et qu'un étudiant de Montréal fréquentât Québec. Il n'y avait d'échange entre les deux sections que dans les écoles propres à chacune. La séparation se marquait de plus en plus, et Rome elle-même semblait encourager les aspirations vers l'autonomie complète en accordant ou en augmentant les pouvoirs demandés successivement pour la section montréalaise.

En 1910, à l'occasion du Congrès eucharistique, le moment favorable parut être arrivé. D'autres oeuvres cependant concentrèrent l'attention et l'on crut devoir patienter encore. Enfin, en 1917, les instances devinrent plus pressantes. Les Facultés et Écoles réclamaient une dernière modification. Elles acceptèrent même le principe d'un projet de fusion, qui faciliterait les pourparlers. Il fut donc décidé de porter à Rome un suprême recours.